



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 27 novembre 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 5 décembre 2018 à 20h30, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du Lundi 3 décembre 2018



- Présents** : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain, REY Gilberte, GAÏANI
Didier, RABAUD Jean, SICARD Mathieu, BODINIER Jacqueline, AUDOIN Pierre, RIVALS
Roselynn.
- Absents** : BEILLARD Adrien.
- Secrétaire de séance** : TOURNIER Christiane.



Le compte-rendu de la séance du lundi 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.



Monsieur le Maire, informe l'assemblée que plusieurs points seront rajoutés à l'ordre du jour.

La société VSB énergies nouvelles est venue nous présenter un power point sur le projet du parc éolien de la Vialette. Le lancement du projet a débuté en 2013. Le Conseil Municipal avait délibéré pour approuver la mise en place d'un parc éolien et son lieu d'implantation. Les études qui avaient été lancées à cette époque n'avaient pas permis de continuer le projet, car il n'était pas viable. En 2016, l'entreprise qui fournit les éoliennes a modifié les caractéristiques de leurs machines pour améliorer les performances liées aux différents types de vents présents sur la commune.

Par la suite la société VSB a relancé les études de faisabilité, sur la faune locale et migratoire pour démontrer l'impact de la mise en place des éoliennes. Le Conseil Municipal doit délibérer sur la promesse de bail emphytéotique concernant les parcelles qui doivent recevoir le parc éolien (La Vialette parcelle B744 à B761), une convention d'occupation temporaire du domaine public (VC6) et une convention d'occupation temporaire du domaine privé (CR1).

Le dépôt de la demande d'exploitation doit être réalisé courant février-mars 2019.

La société VSB nous a précisé qu'en moyenne entre la validation du dossier administratif par l'ensemble des services de l'état et le premier tour de pale d'une éolienne, était de l'ordre de 4 ans.

Lorsque le parc éolien sera opérationnel, les indemnités des redevances rapporteront à la commune 80 000€ environ/an.

1. Approbation du projet du nouveau PLUI.

20181203DL51

2.1.1

Monsieur le Maire, informe le Conseil que le projet du nouveau PLUI va être validé en Conseil de Communauté le mardi 11 décembre 2018. Les élus ont été invités à découvrir en mairie le nouveau zonage de la commune ainsi que son règlement. Certains points ont été modifiés par rapport au projet initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le projet du PLUI et les modifications apportées pour la commune de DOURGNE.

2. Taux Taxe d'Aménagement 2019.

20181203DL52

7.2.1

Il est rappelé au Conseil que chaque année, le Taux de la Taxe d'Aménagement peut être réévalué, à ce jour il est de 3% pour la commune de DOURGNE. Le Conseil ne souhaite cette taxe pas augmenter pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Conserve** le Taux de 3% concernant la Taxe d'Aménagement 2019.

3. Taxes et redevances 2019.

20181203DL53

7.1.9

Madame CARRIE Monique, Adjointe en charge des finances de la commune propose les tarifs et redevances à compter du 1^{er} janvier 2019:

Assainissement	TARIFS
Terme fixe assainissement TVA 10%	38 € (tarif 2018 :37€)
Redevance assainissement TVA 10%	0.65€ (tarif 2018 : 0.60€)
Taxe raccordement	2 000€
CIMETIERE	TARIFS
Columbarium (tarif depuis 2002)	300€
1 m ²	100€
3 m ²	230€
6 m ²	460€
Dépositaire	20€/mois pendant 1 an puis 40€/mois
Domaine Public	TARIFS
Terrasses	250€/an
Droit de Place	TARIFS
Forains étalagistes (/ml)	1.20€
Camion entre 3 et 10 m ²	3.50€
Camion > 10m ²	15€
Camping	TARIFS
Taxe de séjour	0.22€
Adulte	2€
Enfant < 13 ans	1€
Emplacement	2€
Véhicule	2€
Electricité	2€
Garage mort	1€
Cantine	TARIFS
Enfant	4€ (tarif 2018 :3.90€)
3 ^{ème} enfant	3€
Adulte	4.70€
Garderie	TARIFS
Par enfant par mois	13€
Scolarisation hors commune	TARIFS
2017/2018	1 000€
Location Matériel	TARIFS
< 20 tables + bancs	50€
> 20 tables + bancs	
< 50 chaises	
> 50 chaises	

Après analyse de ce tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les nouvelles taxes et redevances pour l'année 2019.

4. Demande de subvention association ARCOM.

20181203DL54

7.5.2

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'association ARCOM. Comme l'an dernier, elle souhaite réaliser une animation autour des fêtes de Noël (samedi 8 & 22 décembre 2018) au niveau de la place des Promenades. L'association demande une subvention de 300€. Monsieur le Maire, précise que la municipalité met à disposition des sapins de Noël pour la décoration de cette manifestation (33 sapins pour un montant de 400€), il demande au Conseil de se prononcer sur une subvention supplémentaire de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix contre et 1 abstention :

- **Décide** de ne pas octroyer une subvention supplémentaire, sachant que des sapins ont été fournis gratuitement à l'association.

5. Parc éolien-bail emphytéotique-Convention de servitudes du Domaine Privé et occupation du domaine Public Communal

20181203DL55

8.8.4

Suite à la présentation de la société VSB énergies nouvelles, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés au projet :

- bail emphytéotique pour les parcelles utilisées pour la mise en place des éoliennes. (Lieu-dit La Vialette)
- convention de servitudes du domaine privé. (CR1)
- convention d'occupation du domaine public. (VC6)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Mandate** Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

6. Signature projet convention de prestation de services pour l'exploitation des ouvrages du service assainissement.

20181203DL56

8.8.1

Monsieur le Maire, donne lecture du projet de la société VEOLIA qui gère l'entretien du réseau assainissement, elle est en charge du bon fonctionnement des 2 lagunes de la commune (vidange des bacs de décantation réalisée 8 fois par an) et des 2 postes de relevage (Fondouce et En Calcat). Un curage préventif haute pression des canalisations sur une distance de 200 ml/an a été rajouté à cette nouvelle convention. La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 2 ans. Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que la gestion de l'assainissement va être transférée à la Communauté de Communes Sor Agout à compter de 2020, il est préférable que la commune puisse garantir un entretien optimal avec la société VEOLIA au moins 1 an après ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Valide** le projet de convention de la société VEOLIA ;
- ▶ **Mandate** Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.

7. DM1 & DM2 Budget Assainissement.

20181203DL57

7.1.4

Madame CARRIE, Adjointe en charge des Finances, informe l'assemblée que des Décisions Modificatives au budget assainissement doivent être réalisées pour ajuster le budget de fin d'année :

<u>DM1 : virement de crédit</u>	D/I : Chap16-Art1641/OPFI =	2 500€
	D/I : Chap23-Art2315/10005 =	- 2 500€

	D/F : Chap11-Art61523	= 2 200€
	D/F : Chap66-Art66111	= 850€
<u>DM2 : crédits supplémentaires</u>	R/F : Chap70-Art70611	= 3 050€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Valide** les décisions modificatives ci-dessus.

8. DM5 budget Commune.

20181203DL58

7.1.4

Madame CARRIE, Adjointe en charge des Finances, informe l'assemblée que des Décisions Modificatives au budget de la commune doivent être réalisées :

<u>DM5 : virement de crédit</u>	D/F : Chap14-Art7391171 =	140€
	D/F : Chap14-Art7398	= - 100€
	D/F : Chap65-Art6531	= - 40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Valide** les décisions modificatives ci-dessus.

9. Admission en non-valeur Budget de la Commune.

20181203DL59

7.1.7

Vu l'état des produits irrécouvrables, dressé et certifié par le comptable public, qui demande l'admission en non-valeur et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R 2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que M. le trésorier justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état de poursuites exercées sans résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Accepte** d'admettre en non-valeur sur le budget de la commune, la somme de 317€.

10. Admission en non-valeur Budget Assainissement.

20181203DL60

7.1.7

Vu l'état des produits irrécouvrables, dressé et certifié par le comptable public, qui demande l'admission en non-valeur et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites,

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R 2342-4,
Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que M. le trésorier justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état de poursuites exercées sans résultat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** d'admettre en non-valeur sur le budget assainissement, la somme de 252€67.

11. Local au profit de l'Association GROUPAMA caisse locale.

20181203DL61

9.1

Suite au départ à la retraite de la référente de la caisse locale de GROUPAMA secteur Dourgne/Sorèze/Soual, il a été demandé à la mairie de pouvoir bénéficier à titre gratuit d'un local pour 2 demi-journées/semaine, pour continuer à recevoir les adhérents à cette association, pérenniser un contact sur la commune et éviter aux personnes de se déplacer au bureau le plus proche (Puylaurens). Monsieur le Maire, propose au Conseil de mettre à disposition pour cette permanence le local de la Trésorerie sachant que le bail se termine fin janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

- **Refuse** de mettre à disposition un local pour la caisse locale GROUPAMA.

12. Aéroport CASTRES-MAZAMET.

20181203DL62

9.1

Le 6 novembre, Mr Michel Dhomps, Président du Syndicat mixte de l'aéroport de Castres Mazamet, a transmis un courrier à la mairie selon les termes retranscrits ci-dessous :

« Depuis de longs mois, et à l'occasion de plusieurs comités syndicaux, nous avons abordé l'avenir de l'Aéroport de Castres-Mazamet et la modification des statuts du Syndicat Mixte, propriétaire de cette infrastructure.

La ligne aérienne Castres-Paris dont l'importance est capitale pour le développement de l'économie de notre territoire est en cours de renouvellement et la nouvelle convention d'exploitation devra être signée au plus tard en mai 2019.

C'est au Syndicat Mixte de l'aéroport qu'il appartiendra de conclure cette nouvelle convention. En effet, seule une organisation autour d'un Syndicat Mixte regroupant l'ensemble des partenaires permettra de garantir le maintien du financement de la ligne aérienne par le département.

Comme j'ai pu vous l'exposer, conformément à la loi NOTRe, la compétence économique est aujourd'hui clairement dévolue aux EPCI en lieu et place des communes. En conséquence, les communes comme la vôtre, qui assurent depuis 1990 le financement du fonctionnement et des investissements du Syndicat Mixte devront sortir du syndicat et être remplacées par les communautés de communes auxquelles nous adressons le courrier dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de l'aéroport de Castres-Mazamet seront présentés le 6 décembre prochain en comité syndical.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, - avant cette date -, la position de votre commune quant à son retrait du Syndicat Mixte de l'aéroport.

L'aéroport de Castres-Mazamet a été créé et s'est développé depuis presque 30 ans, grâce à la solidarité sans faille de l'ensemble de ses adhérents, je tenais à vous en remercier bien sincèrement.

Son avenir ne pourra aujourd'hui se dessiner sans la volonté et la collaboration de l'ensemble des communautés de communes du Tarn.

Parce que notre territoire reste enclavé et parce que la ligne de Paris est vitale pour plusieurs milliers d'emplois industriels, commerciaux et de services sur l'arrondissement de Castres, je souhaite insister sur la nécessaire adhésion de tous les partenaires sud tarnais ; le refus d'un seul EPCI pourra entraîner en cascade le renoncement des autres EPCI et engendra inévitablement l'arrêt de l'activité de l'aéroport.

Parce qu'il représente en termes d'aménagement du territoire, notre unique moyen de maintenir une activité économique pérenne, je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour inciter votre communauté de communes à adhérer à la nouvelle composition du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Castres-Mazamet. »

Mr Dhomps a également interpellé Mr le Président de la Communauté de Communes Sor et Agout par courrier en date du 6 novembre 2018.

L'objectif du Syndicat Mixte de l'aéroport de Castres Mazamet est que la Communauté de Communes Sor et Agout adhère au Syndicat Mixte en remplacement des communes adhérentes à ce jour.

Après analyse de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le retrait de la commune de DOURGNE au sein du Syndicat mixte.



QUESTIONS DIVERSES

⚡ **Travaux Salle omnisport** : Concernant les travaux, les fondations sont terminées pour l'ensemble du projet, partie sanitaires (avancement environ 20%), le porche couvert (avancement environ 15%), le remplacement des translucides est terminé, la remise du chantier est prévue pour fin janvier 2019.

⚡ **Travaux assainissement et eau potable** : Route de St Stapin, Rue haute et Rue Valentine Carrié les

travaux sur les réseaux humides sont terminés il ne reste plus qu'à remettre en état la chaussée, Côte des Moulins, ce secteur devrait être terminé fin décembre 2018. Début janvier 2019, le chantier 'En Calcat' doit débiter.

- ⇒ **Terrain rue des Couteliers:** Le géomètre a effectué le bornage de la parcelle, une consultation va être lancée pour le choix de l'entreprise qui effectuera le terrassement.
- ⇒ **Appartement 1 avenue du Maquis:** La première réunion de chantier est prévue avec les entreprises le 4 décembre 2018.
- ⇒ **Réunion avec le personnel:** Une réunion avec le personnel suivi d'un vin d'honneur est prévue le 12 décembre 2018 à 18h30.
- ⇒ **Curage des Fossés et épareuse:** La Communauté de Communes Sor Agout a effectué le curage des fossés durant 2 semaines, les travaux d'épareuse viennent de se terminer pour l'ensemble de la commune.
- ⇒ **Piscine de Dourgne:** Des travaux sont à prévoir au niveau de la voirie sur le site de piscine de Dourgne.
- ⇒ **Lettre ouverte:** Suite aux intempéries de la nuit du 14 au 15 octobre 2018, un administré a déposé une lettre ouverte dans certaines boîtes aux lettres de la commune. Il se plaint que la commune n'a pas apporté son soutien suite aux événements.
Mr le Maire informe l'assemblée qu'une telle quantité d'eau (215mm) n'avait jamais été relevée sur la commune, malgré l'intervention des élus et des services techniques sur différents sites de la commune plusieurs administrés ont été sinistrés. Concernant la mise à disposition gratuite d'une parcelle pour la mise en place d'une buse pour ralentir la descente des eaux de la piscine, une convention avait été prise entre le propriétaire et la commune, cette personne oublie de dire qu'elle a mis en place une prise d'eau au niveau du Taurou pour l'abreuvement de ses animaux et que celle-ci est une entrave au bon écoulement de la rivière. Des solutions vont être étudiées pour éviter à l'avenir que cet état de fait se reproduise, Mr le Maire rajoute que cette personne est venue à la Mairie, son comportement agressif n'a pas permis d'entreprendre un dialogue constructif.
- ⇒ **Nichoirs pour chouette effraie :** La Ligue pour la Protection des Oiseaux, propose de mettre en place des nichoirs pour la chouette effraie au niveau de l'église, cette opération est proposée pour la somme de 50€, plusieurs formules sont présentées avec une exposition et une conférence sur les rapaces nocturnes, un dossier est disponible en Mairie pour les élus qui souhaitent le consulter, une décision pourra être prise à un prochain Conseil.
- ⇒ **OPAH :** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes Sor Agout visant à attribuer des aides financières aux propriétaires privés qui souhaitent effectuer des travaux de réhabilitation dans les logements qu'ils occupent ou destinent à la location. Monsieur le Maire propose d'informer les propriétaires au niveau des arcades de cette aide et les accompagner pour le montage des dossiers.
- ⇒ **CAUE :** Le CAUE doit rencontrer Monsieur le Maire, le 14 décembre 2018 à 14h30, pour une analyse du futur achat de l'ancien bâtiment IM PRO.
- ⇒ **Bulletin Municipal :** Monsieur GAÏANI nous informe que le bulletin est en cours de réalisation, une séance de relecture est prévue le mercredi 5 décembre 2018 à 17h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22H47.